

Bilan 2022

Le réseau d'observations

RESUME 2022

Phénologie 2022

Un début précoce, suivi de gel. Bonne sortie de grappes malgré les pertes liées au froid. La sécheresse de l'été fait peiner le végétal et entraîne une perte de rendement.

Érinose

Apparition très fréquente en début de saison mais pas de dégâts particuliers.

Mildiou

Année calme, les rares pluies de l'été ont quand même permis au mildiou de se manifester mais les attaques sur grappe restent bien maîtrisées.

Oïdium

Des symptômes bien présents, y compris sur des cépages moins sensibles.

Black-rot

Très peu de black-rot cette année.

Botrytis

Année défavorable au botrytis.

Cochylis/ Eudémis

Une deuxième génération gênée par les températures élevées.

Cicadelles vertes

Pression plutôt faible, malgré des marquages sur les cépages les plus sensibles.

Flavescence Dorée

Premier foyer de maladie détecté cette année en Pays de la Loire.

• 18 BSV publiés en 2022

Ces bulletins ont été publiés à un rythme hebdomadaire entre le 31 mars et le 28 juillet. Un bulletin a également été publié en octobre pour faire le point sur les maladies du bois et les jaunisses de la vigne. La rédaction de ces bulletins a pu être réalisée grâce à la contribution de :

- 10 structures partenaires,
- 20 observateurs,
- 15 cépages différents répartis sur 7 secteurs,
- 90 pièges (45 parcelles)
- 134 parcelles visitées régulièrement
- Dont 40 témoins non traités (au moins jusqu'à l'apparition des 1ers symptômes).

	Nombre observateurs	Parcelles traitées	Parcelles témoins	Cabernet Franc N	Cabernet Sauvignon N	Chardonnay B	Chenin	Cot/Malbec	Folle Blanche B	Garnoy N	Grolleau G	Grolleau N	Melon B	Merlot	Pineau d'Aunis	Pinot gris	Sauvignon	Seibel
Aubance	3	11	3	7	2	1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
Coteaux d'Ancenis	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Layon	5	14	5	5	0	3	8	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0
Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pays de Retz	3	6	2	0	0	1	0	0	1	0	1	0	5	0	0	0	0	0
Sarthe	1	9	1	0	0	0	6	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0
Saumurois	5	23	12	18	0	5	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sèvre et Maine	7	29	17	0	0	6	0	1	3	1	0	0	33	1	0	0	0	1
Vendée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		94	40	30	2	16	27	1	4	4	2	0	38	1	3	1	1	

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

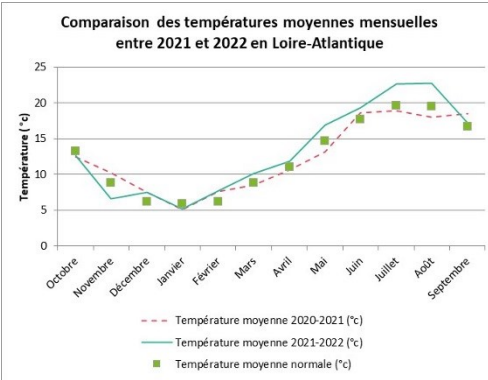
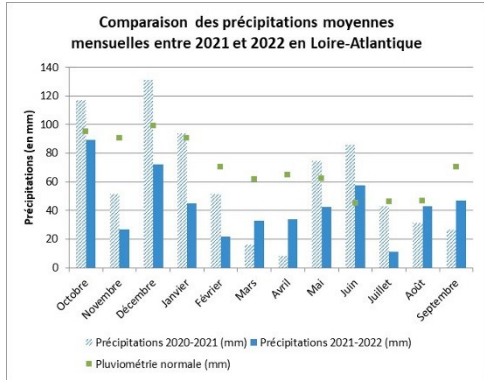
- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

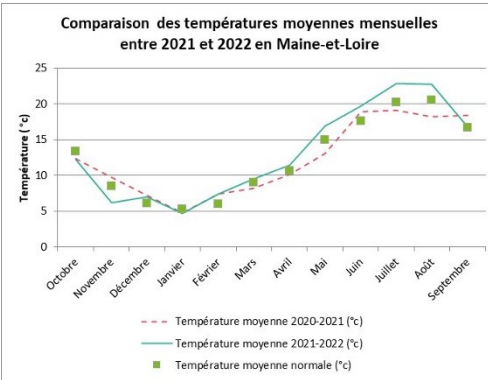
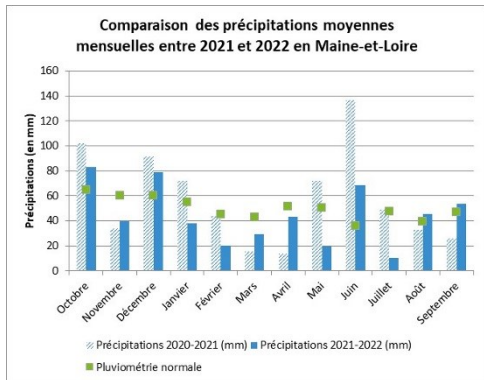
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

Bilan climatique

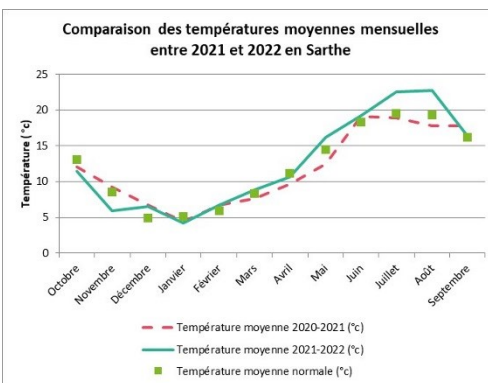
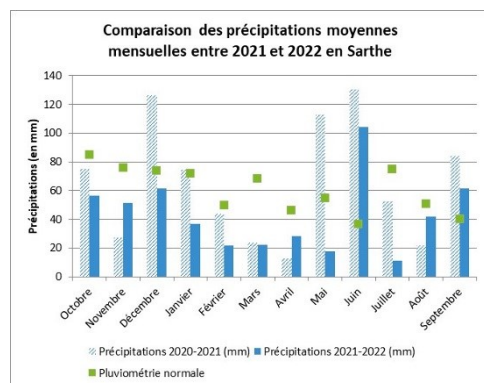
• Du gel à la fournaise



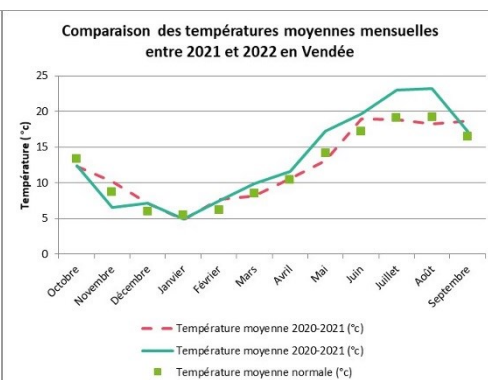
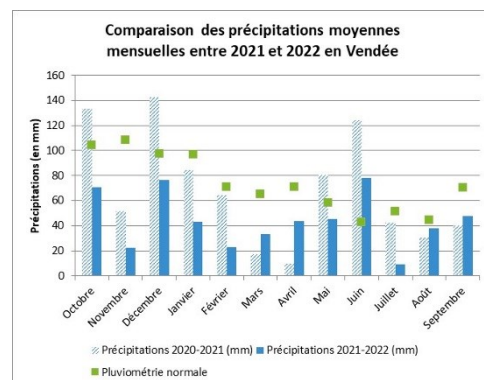
La saison viticole 2021 – 2022 a été marquée par un automne plutôt sec et froid. Les mois de février et mars sont plus chauds que la normale et enclenchent la croissance végétative. Un mois d'avril plus proche des normales de saison en températures apporte son lot de gelées matinales.



Le temps reste sec, le mois de mai arrive avec un déficit hydrique déjà prononcé. Les températures remontent vite après les épisodes gélifs et la reprise de la végétation est bonne. Dès le mois de juin, les températures battent des records avec des pics à 40 ° C sous abris.



Les températures restent élevées tout l'été. Au mois de juin, des précipitations orageuses arrosent la région, parfois abondamment, mais la répartition de ces pluies n'est pas égale sur tout le territoire. Des symptômes de stress hydrique apparaissent par endroits au cours d'un mois de juillet, particulièrement chaud et sec. Le mois d'août, légèrement plus arrosé, permettra tout de même d'amener la vendange à maturité. Le millésime est très précoce et les vendanges commencent avant la fin du mois d'août pour de nombreuses parcelles.



Les précipitations reviennent au cours des vendanges, mais malgré des cumuls dépassant parfois les 10 mm par jour, les raisins très sains par ailleurs du fait du temps sec de la saison semblent tenir sans pourrir.

P hénologie

• Développement express

Données issues des observateurs SBT/logiciel de saisie — Les dates affichées correspondent à la date pour laquelle la majorité des parcelles ont atteint ou dépassé ce stade. Les observations se font en début de semaine, le stade peut donc être atteint dans les quelques jours précédant la date d'observation.

	Éclatement du bourgeon (BBCH 09)	Boutons floraux séparés (BBCH 57)	Mi floraison (BBCH 65)	Fermeture de grappe (BBCH 79)
Cabernet F	11 avril	16 mai	30 mai	04 juillet
Chardonnay	11 avril	16 mai	30 mai	04 juillet
Melon de B	11 avril	16 mai	30 mai	04 juillet
Pineau d'Aunis	19 avril	24 mai	07 juin	18 juillet

À retenir de la phénologie 2022 :

Les mois de février et mars, nettement plus chauds que la normale enclenchent la croissance végétative avec un débourrement précoce des bourgeons (stades « pointe verte » dès la dernière semaine de mars). Cette précocité a été suivie aux mois d'avril de plusieurs épisodes de gel successifs qui ont entraîné des dégâts importants sur les différents vignobles de la région. Ces épisodes gélifs ont fait perdre en moyenne un stade sur le vignoble des Pays de la Loire. Par la suite, le développement végétatif a bien repris grâce à des conditions météo favorables qui ont réchauffé les sols rapidement. Une bonne sortie de grappe laisse penser que le potentiel de rendement était élevé cette année. Les premières fleurs font leur apparition autour de la fin mai, le millésime reste précoce malgré la sécheresse et le gel d'avril. Les grappes se ferment au cours du mois de juillet. L'absence de pluie et les fortes chaleurs se font sentir par endroits mais ne semblent pas bloquer la phénologie. Les cépages les plus précoces entament leur véraison avant la fin du mois de juillet. Les baies mûrissent au cours des premières semaines d'août, aidées par les quelques averses qui viennent réalimenter les plantes en eau. La maturité est atteinte fin août pour une partie des cépages, d'autres parcelles attendront la fin du mois de septembre pour pouvoir être récoltées.



Photo : F. Banctel CAPDL
BBCH 06 — éclatement du bourgeon sur Melon B



Photo : J.-G. Bréque Caves Robert et Marcel
BBCH 61 — début floraison sur Chardonnay



Photo : ATV49
BBCH 70 — Nouaison sur Chenin



Photo : M.Jehanno CAPDL
BBCH 78 — Fermeture de grappe sur Melon B

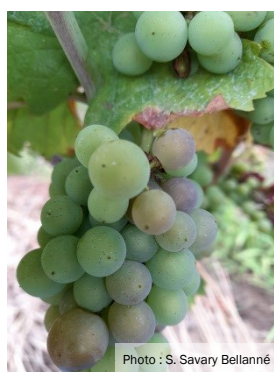
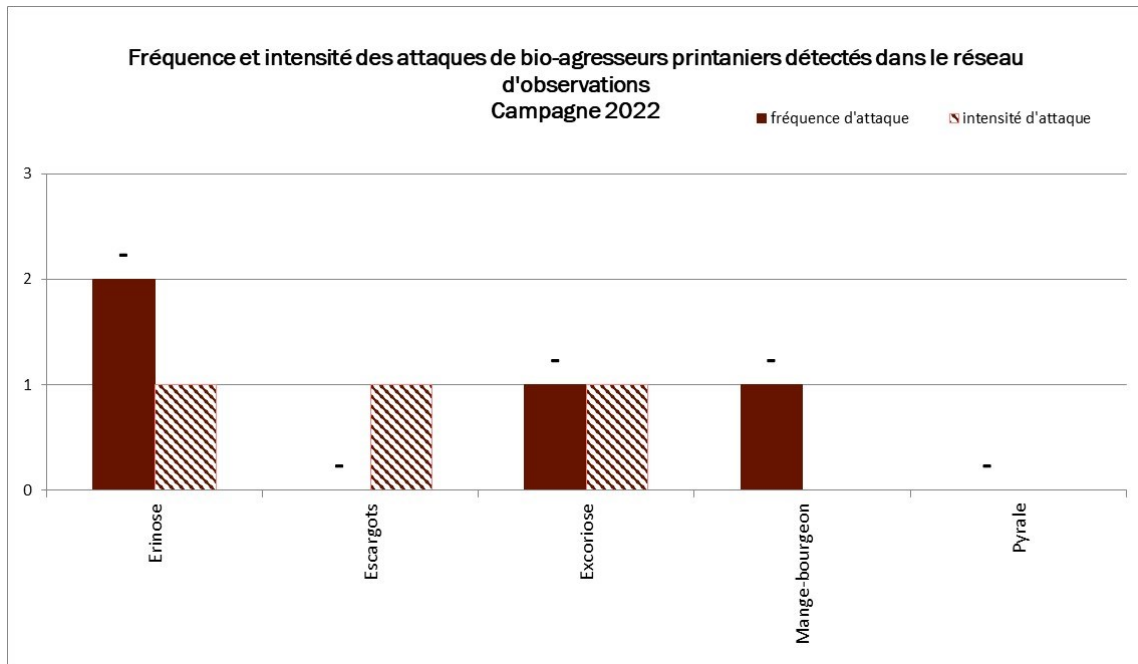


Photo : S. Savary Bellanné
BBCH 81 — Début véraison sur Malvoisie

Bioagresseurs printaniers

• Peu d'attaques printanières

La pression des ravageurs printaniers est restée faible cette année bien que des dégâts de mange-bourgeons aient pu être observés au moment du débourrement. Le développement rapide de la végétation après le gel d'avril a également permis de diluer rapidement les attaques et peu de dégâts ont été observés.



Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.



Photo : M. Jehanno CAPDL

Boarmie

Bien camouflée grâce à ses couleurs qui se fondent dans le bois, elle est toute prête à s'attaquer aux jeunes bourgeons



Photo : J-G Breque caves Robert et Marcel

Escargot sur feuille de chenin



Photo : P. Ardois CAPDL

Symptômes de pyrale



Photo : ATV 49

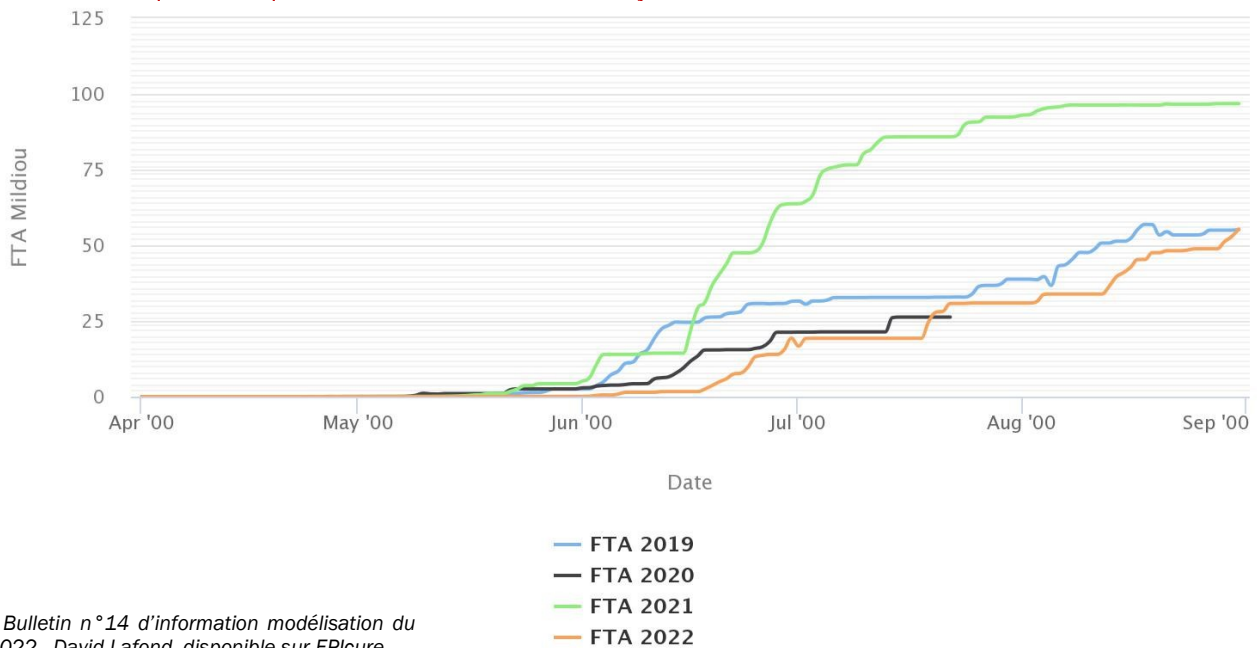
Erinose sur feuilles

Mildiou

• Une dynamique épidémique forte mais bien gérée par les vignerons

- Premières taches liées à des contaminations élités observées autour du 9 mai, sur les pampres et les complants
- Premières contaminations épidémiques dans la deuxième moitié du mois de mai – au moment de la floraison
- Attaques sur grappes visibles à partir de la mi-juin
- Conditions plutôt défavorables au mildiou au cours de la saison (sèches et chaudes)

Fréquence Théorique d'Attaque Mildiou – modèle Potentiel Système IFV 2022



Source : Bulletin n°14 d'information modélisation du 18/07/2022, David Lafond, disponible sur EPIcure

On peut observer à la lecture de ces courbes comparatives des 4 derniers millésimes, que l'année 2022 est caractérisée par une pression mildiou plutôt faible selon le modèle.

• Dates des premières contaminations modélisées.

	Contaminations élités		Contaminations épidémiques	
	Première station	Dernière station	Première station	Dernière station
Anjou-Saumur	23/04/2022	22/05/2022	23/04/2022	07/06/2022
Nantais	22/04/2022	07/06/2022	22/04/2022	24/06/2022
Sarthe	12/04/2022	23/05/2022	12/04/2022	22/05/2022
Vendée	11/04/2022	19/05/2022	13/04/2022	02/06/2022

Mildiou

• Pression mildiou modérée en 2022

2021	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
Bilan à la floraison (semaine du 14 au 20 juin) :	13 %	13 %	1,25 %	0 %	0 %
Bilan début véraison (semaine du 02 au 08 août) :	92 %	92 %	18,31 %	68 %	10 %

Comparatif des observations terrain entre 2021 et 2022 (hors témoins).

2022	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence de mildiou sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec mildiou sur grappe	Fréquence sur grappes
Bilan à la floraison (semaine du 30 mai au 05 juin) :	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Bilan fin juillet (du 25 au 31 juillet) :	85 %	90 %	24 %	43 %	26 %

L'arrivée du mildiou sur les parcelles est tardive avec des premières contaminations épidémiques au moment de la floraison. Au passage de la fleur, les vignes sont donc saines. À l'approche de la véraison, les taux d'attaque sont proches de ceux des années précédentes. Toutefois on constate l'absence de symptôme sur grappe sur une majorité de parcelles du vignoble. Une pression faible de la maladie et des stratégies agronomiques adaptées ont permis d'aborder la maturation des raisins sur une base saine.



Photos : P. Dubois ATV49

Mildiou sur feuille — tache d'huile sur la face supérieure de la feuille



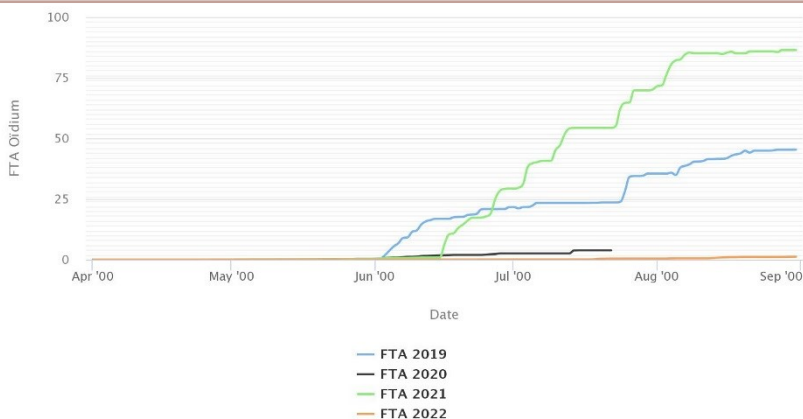
Photo : S. Savary Bellané

Mildiou sur grappe de Merlot

Oïdium

● Présent principalement sur les cépages les plus sensibles

- Dynamique prévue par le modèle proche de 2020 et très calme
- Premiers symptômes sur grappes observés sur le réseau le 13 juin sur cépages sensibles (chardonnay, cabernet franc, chenin)
- Des pressions fortes sur certaines parcelles sensibles
- Quelques cépages moins sensibles touchés en cours de saison



Comparaison des fréquences théoriques d'attaque modélisées entre 2019 et 2022 – Modèle Potentiel système IFV

	Pourcentage de parcelles avec au moins un cep atteint	Pourcentage de parcelles avec présence d'oïdium sur feuille	Fréquence sur feuilles	Pourcentage de parcelles avec oïdium sur grappe	Fréquence sur grappes
2022					
Bilan à la floraison (semaine du 30 mai au 05 juin) :	4 %	3 %	4 %	0 %	0 %
Bilan fin juillet (du 25 au 31 juillet) :	25 %	9 %	29 %	25 %	27 %

La pression oïdium calculée par le modèle est restée faible tout au long de l'année. Cependant, les conditions météorologiques ont été globalement favorables à l'oïdium, malgré des épisodes de sécheresse et de canicule. La pression oïdium à la fin juillet est assez importante, un quart des parcelles du réseau sont concernées et on trouve de l'oïdium sur des cépages habituellement moins sensibles tels que le melon B.



Black rot

• Très faible impact du Black Rot

- Risque évalué faible tout au long de la saison pour les parcelles sans historique.
- Risque moyen de mi-mai à fin-juin pour les parcelles à historique.
- Quelques symptômes sur feuilles au moment de la floraison sur 1 % des parcelles avec une intensité d'attaque très faible.
- Aucun symptôme sur grappes déclaré sur le réseau début août, quelques symptômes sur grappes hors réseau au cours de cette période.



Symptômes de Black rot sur feuille. Les pycnides sont visibles au cœur de la tache café-au-lait.



Black-rot sur grappe

Botrytis

• Aux abonnés absents

- Quelques symptômes sur feuille en début de saison, sans gravité.
- Les premiers symptômes sur grappe apparaissent autour du 20 juin.
- Conditions climatiques très défavorables au cours de la saison.
- À la véraison, seules quelques parcelles sensibles du vignoble nantais sont touchées et les attaques restent relativement faibles.
- Peu avant les vendanges, les grappes sont globalement saines, très peu voire pas de botrytis sur des cépages normalement sensibles (Pineau d'Aunis, Folle Blanche, Melon B...).



Symptômes de botrytis sur feuille



Foyer de botrytis

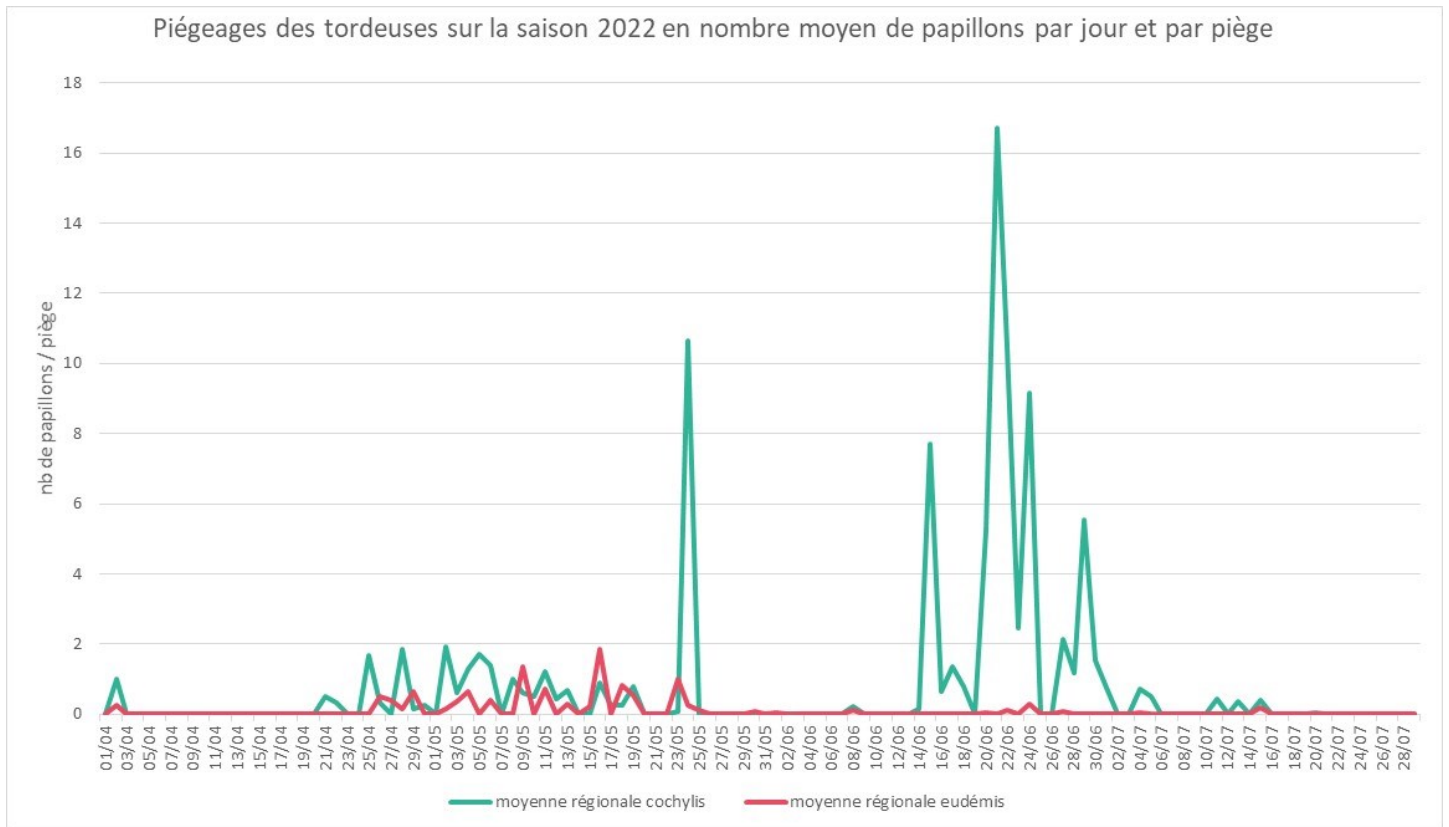
Tordeuses de la grappe

- En perte de vitesse cette année encore.**

Cette année, le nombre de papillons piégés est encore en régression. Environ un tiers des pièges du réseau observés régulièrement n'ont capturé aucun papillon et la moitié des pièges ont attrapé moins de 10 papillons à la fois. Les dynamiques de vol semblent encore régresser.

Cela est appuyé par la quasi-absence de ponte sur le réseau d'observation, ainsi que la très faible incidence des glomérules en première génération. Le vol de la deuxième génération semblait légèrement plus important autour de la

fin juin pour les cochylis, mais les températures très élevées et la faible hygrométrie qui ont suivi la période probable des pontes n'étaient pas favorables à la survie des œufs. Ainsi, seules 4 parcelles du réseau semblent avoir subi des attaques et des perforations au cours du développement des larves issues du deuxième vol de tordeuse. La pression sur ces parcelles était très faible, avec au maximum 4 perforations pour 100 grappes sur une parcelle de la Sarthe.



Deux pics de vols identifiables pour la cochylis grâce au réseau de piégeage de la surveillance biologique du territoire. Le nombre de papillons piégés reste en moyenne assez faible. Bien que le nombre d'eudémis piégées soit en moyenne plus faible que le nombre de cochylis, certains secteurs ne piègent plus que ce papillon (Saumurois) et on le trouve sporadiquement sur toute la région.



Source : N. Brochard Vititec conseil

Ponte de tordeuse sur baie



Source : ATV49

Glomérule ouvert avec chenille d'eudémis

Cicadelles vertes

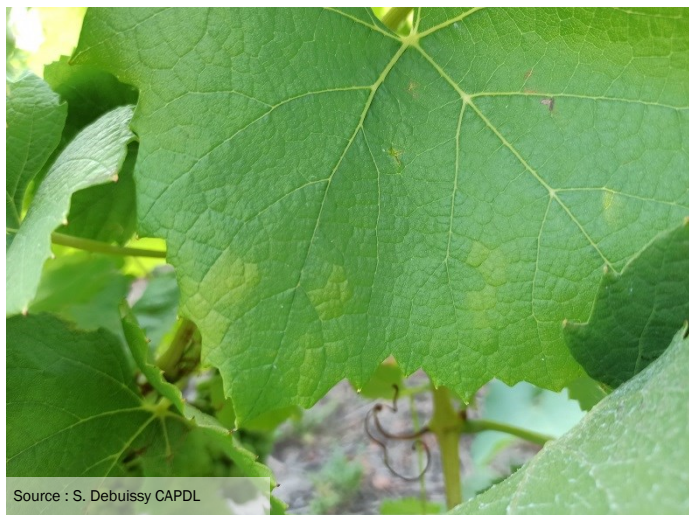
• Peu de dégâts cette année

2021	Semaine du 12 au 18 juillet	Semaine du 19 au 25 juillet	Semaine du 26 juillet au 1er aout
Nombre de parcelles observées	72	81	74
% de parcelles sans cicadelle	72	48	34
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	28	51	49
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	0	1	12
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	0	5

2022	Semaine du 11 au 17 juillet	Semaine du 18 au 24 juillet	Semaine du 25 au 31 juillet
Nombre de parcelles observées	95	57	33
% de parcelles sans cicadelle	48	38	97
% de parcelles avec moins de 50 larves/100 feuilles	50	54	3
% de parcelles avec entre 50 et 100 larves/100 feuilles	2	4	0
% de parcelles avec plus de 100 larves/100 feuilles	0	4	0

La pression cicadelle de la saison est restée moyenne. Un peu plus de la moitié des parcelles du réseau ont été colonisées par ce ravageur mais le nombre de cicadelles est resté faible à moyen. Quelques rares parcelles ont vu le niveau d'infestation dépasser le seuil de 100 cicadelles pour 100 feuilles. Les populations se sont effondrées à la fin juillet suite aux températures caniculaires et aux hygrométries très basses de la fin juillet.

Dans la Sarthe et sur quelques cépages rouges du vignoble du Maine-et-Loire, des symptômes de grillures assez intenses ont été observés au cours de la seconde moitié du mois de juillet. Cependant les parcelles très touchées sont restées rares sur le vignoble des Pays de la Loire et les grillures observées sur les autres parcelles sont restées discrètes. Les dégâts observés n'ont généralement pas posé de problème au niveau de la maturation des baies.



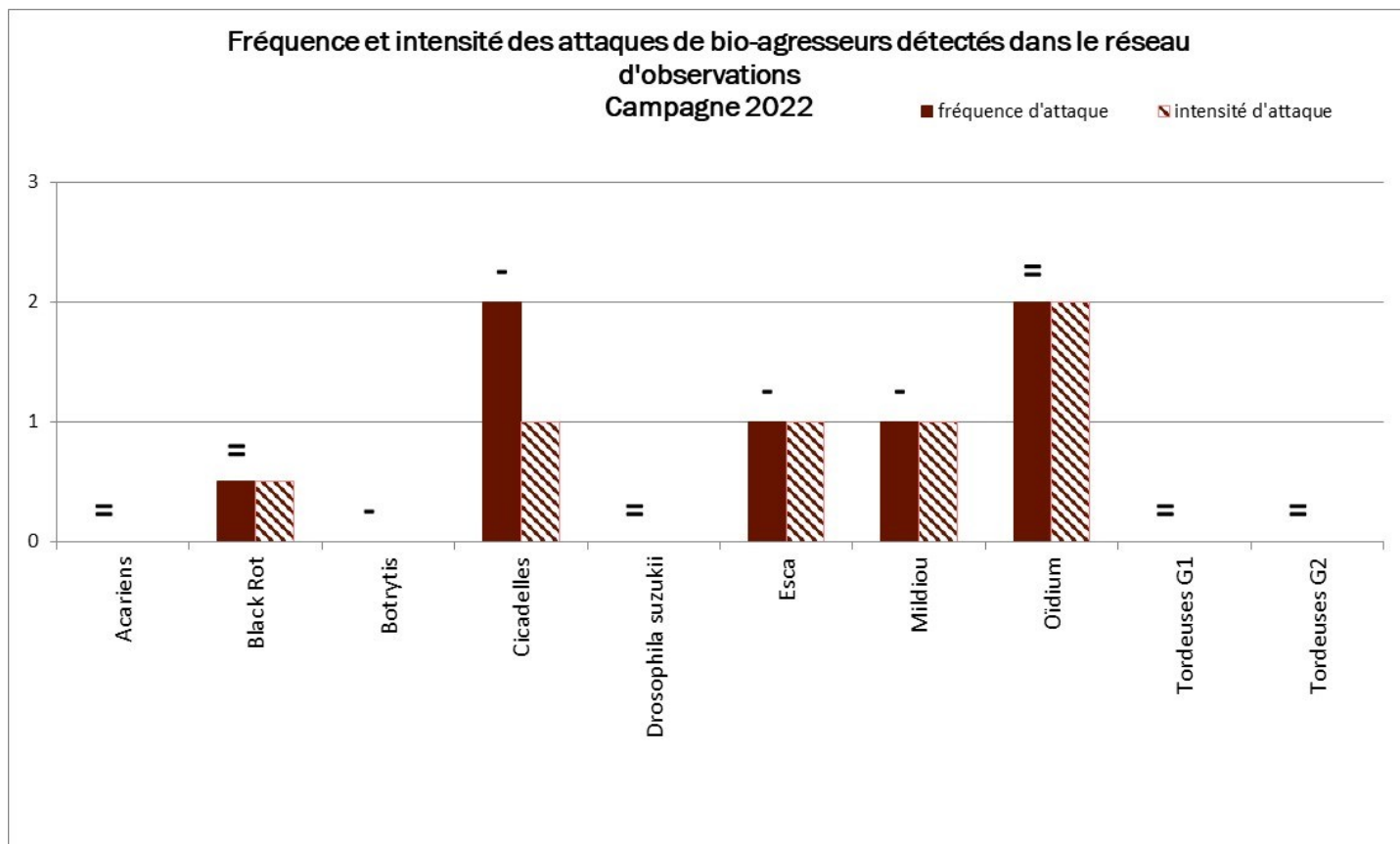
Source : S. Debuissy CAPDL



Source : M. Jehanno CAPDL

Grillures sur feuilles fin juillet, à gauche sur cépage blanc (Melon B) à droite sur cépage rouge (Côt).

Synthèse estivale



Légende :

Fréquence = régularité des dégâts observés

Intensité = gravité des dégâts observés

Niveaux d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

La gravité de l'attaque combine donc la fréquence et l'intensité de l'attaque des parcelles touchées. Ces paramètres reflètent la pression sanitaire de l'année, sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

Maladies du Bois

InterLoire et les chambres d'agriculture ligériennes ont relancé depuis 2012 l'observatoire des maladies du bois. Opérationnel depuis 2013, cet observatoire permet une vision fine par vignoble et par cépage. Les fiches de synthèse réalisées par InterLoire à partir des observations des chambres d'agriculture concernent le melon, le chenin, le cabernet franc et le sauvignon. Vous pouvez retrouver les synthèses au lien suivant : [observatoire maladies du bois](#)

En 2022, les symptômes semblent s'être moins exprimés. Les observateurs du réseau ont signalé moins de ceps touchés par l'ESCA sous forme lente ou apoplectique. Le temps très sec semble avoir été défavorable à l'expression des symptômes.

Flavescence dorée

Le nouveau **règlement européen santé des végétaux 2016/2031** est entré en application le **14 décembre 2019**. Dans ce cadre, le **phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne** a été classé comme **organisme de quarantaine (OQ)** de l'Union (**annexe II B** du règlement d'exécution 2019/2072/UE). Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

Le phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et de faire l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de **plans de surveillance pluriannuels**. Toutefois dans certaines zones de l'UE où le phytoplasme ne peut plus être éradiqué, une stratégie d'enrayement peut venir remplacer la stratégie d'éradication dans ces zones délimitées établies en application du règlement d'exécution 2022/1630/UE. Au niveau national, la lutte contre la Flavescence dorée et son insecte vecteur est déterminée par l'arrêté du 27 avril 2021.

Le **principal vecteur** de la Flavescence dorée est une **cicadelle inféodée à la vigne : *Scaphoideus titanus*** qui transmet le phytoplasme en se nourrissant.

La flavescence dorée est une des maladies les plus dommageables pour le vignoble européen par des pertes de rendements couplées au dépérissement des ceps. Sans mesure de contrôle, la maladie se propage rapidement et peut affecter la totalité des ceps en quelques années.

Chaque année, les **populations du vecteur** sont suivies via le réseau de surveillance biologique du territoire et par des piégeages et observations menées par Polleniz et le SRAL. Ces réseaux ont permis de confirmer la présence du vecteur dans le Maine-et-Loire. Cette année, des individus ont également été capturés dans la Loire-Atlantique, mais pas dans la Sarthe ni en Vendée, bien qu'ils aient déjà été repérés par le passé dans ces départements.

Lorsque des symptômes douteux sont signalés des analyses sont menées pour confirmer ou infirmer la présence de la maladie.

Un **Plan d'Action Régional (PAR)** est en cours d'élaboration sur la région des Pays de la Loire.

Pour en savoir plus sur les organismes réglementés et le passeport phytosanitaire : [France Agrimer](#)

• Une prospection collaborative.

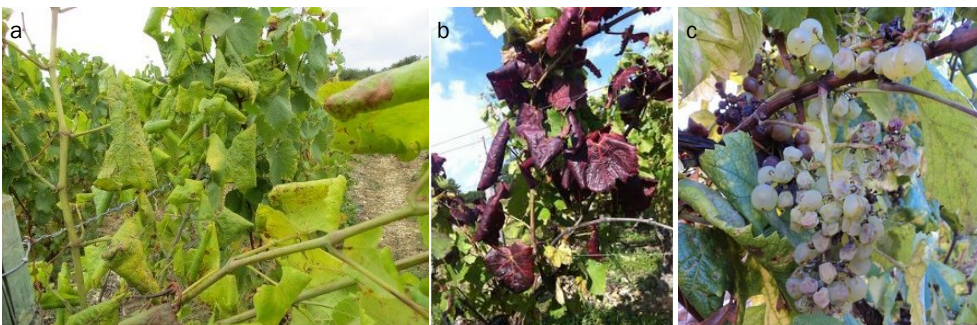
Environ 1 % du vignoble régional est prospecté chaque année par les services du SRAL et de Polleniz. Une partie des observateurs de la SBT a été formée à la reconnaissance des symptômes de flavescence, afin d'augmenter la surface prospectée.

En 2022, suite à un signalement de symptômes réalisé par le

[syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny auprès de POLLENIZ, la flavescence dorée a pu être détectée en vignoble dans la région.](#) Une surveillance renforcée des parcelles adjacentes a pu être menée rapidement. La détection précoce de ces ceps touchés permet de lutter rapidement et de limiter le risque de propagation.

• Reconnaître et signaler une jaunisse

Rappel : le Bois noir ou stolbur est une maladie causée par une petite bactérie sans paroi (phytoplasme du bois noir). Si les symptômes ne sont pas distinguables de ceux de la flavescence, l'insecte vecteur (*Hyalesthes obsoletus*) ne vit qu'occasionnellement sur la vigne. La propagation de la maladie est minime et les conséquences sur la pérennité du vignoble ne sont en aucune mesure avec celles de la flavescence.



Symptômes de jaunisse de la vigne (flavescence dorée ou bois noir) sur feuillage d'un cépage blanc (a), d'un cépage rouge (b) et sur grappe (c) –

Source : «stop flavescence Bourgogne »

J'ai un doute sur un cep, que faire ?

Si au cours de vos observations ou interventions dans les parcelles vous repérez des ceps présentant les symptômes de la flavescence dorée (**feuilles rougissantes ou jaunissantes** selon la couleur du cépage qui s'épaississent et se retournent vers l'intérieur. **Absence d'aouïtement**, le bois reste vert caoutchouteux, le **port est pleureur**, les **baies dépérissent** et sèchent) **pas de panique ! Repérez le cep** (n° du rang, n° du cep + repérage avec de la rubalise, du ruban adhésif ou une bombe de peinture) puis **contactez le SRAL**, qui viendra faire le prélèvement pour effectuer l'analyse permettant de vérifier la présence ou non de la maladie. Si vous souhaitez un deuxième avis, n'hésitez pas à contacter vos conseillères. **La prospection et le dépistage sont deux points fondamentaux dans la lutte contre la propagation de la maladie, votre vigilance et votre contribution sont primordiales !**

Drosophiles et pourriture acide

PLANTES
DANGER

Drosophila suzukii a été identifiée en France en 2010, et elle cause depuis 2011 des dégâts sur fruits rouges mais aussi sur raisins si les conditions lui conviennent.

À la fin septembre 2014 de nombreuses observations de progression de **pourriture acide** sont remontées des vignobles angevins, saumurois et sarthois.

Suite à cet épisode, des pièges de suivis d'adultes ont été mis en place dans le réseau entre 2015 et 2020 : l'objectif était de connaître la présence et la répartition de cette espèce par rapport à l'autre espèce jusqu'ici majoritaire *Drosophila melanogaster*.

Les observations de piégeage sur la période 2015-2020 montrent une progression de la présence de *D. suzukii* dans les pièges du vignoble ligérien. Cependant, il n'est pas noté de problème notable de pourriture acide sur les millésimes depuis 2015.



Adulte mâle de *D. suzukii* reconnaissable à ses points noirs sur les ailes

Xylella fastidiosa

PLANTES
DANGER

Xylella fastidiosa est une bactérie phytopathogène de lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire.

Elle provoque des **dépérissements** sur plus de 300 espèces végétales. La bactérie a été détectée pour la première fois dans l'Union européenne en Italie en 2013 (région des Pouilles). D'autres foyers sont apparus ensuite ponctuellement dans plusieurs Etats membres.

En France, la maladie est présente depuis 2015 en Corse et en région PACA. Elle a ensuite été détectée en Occitanie en 2020.

Plusieurs sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été identifiées. Parmi celles-ci, la sous-espèce *fastidiosa* (*Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa*) affecte la vigne sous le nom de « **maladie de Pierce** » (voir fiches techniques détaillées sur le [portail écophytopic](#)).

Le nouveau règlement européen santé des végétaux 2016/2031 est entré en application le 14 décembre 2019. Les listes d'organismes nuisibles sont fixées par la Commission européenne, par le biais d'actes secondaires. Dans ce cadre, *Xylella fastidiosa* a été classé comme organisme de quarantaine par son inscription à l'annexe II B du règlement d'exécution 2019/2072/UE, et comme organisme de quarantaine prioritaire (OQP) de l'Union par le règlement délégué 2019/1702/UE.

Ce règlement d'exécution établit une harmonisation dans l'Union des mesures de protection contre les organismes nuisibles des végétaux.

Xylella fastidiosa continue d'être de lutte obligatoire de façon permanente et en tout lieu dans l'UE et fait l'objet au niveau UE d'une obligation de mise en place de plans de surveillance annuels.

Au delà des prospections historiquement réalisées en pépinières et en vignes mères, depuis 2017 la surveillance de notre territoire vis à vis de cette maladie a été étendue au vignoble. L'objectif est de vérifier l'absence de cette bactérie sur cette culture et de détecter, le cas échéant, sa présence le plus précocement possible pour mettre en place les mesures de gestion de foyer qui s'imposent.

La surveillance sanitaire du territoire vis à vis de cette bactérie est également un enjeu important pour apporter les garanties nécessaires à la pérennité de nos exportations de végétaux destinés à la plantation.

Chaque année au moins 1 % du vignoble régional fait ainsi l'objet d'une **prospection officielle** par le **Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF Pays de la Loire** ou son délégué FREDON-POLLENIZ

Cette surveillance est complétée par celle du réseau SBT dont les observateurs ont été formés à la reconnaissance de cette maladie.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services du SRAL, de Polleniz ou la rédactrice du BSV.



Source D Blancard-INRA

Symptômes sur feuilles dus à *Xylella f.*

Biodiversité et auxiliaires



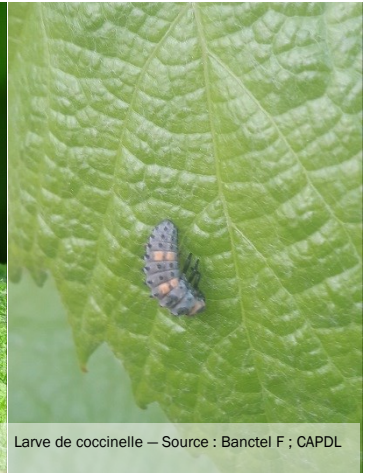
Abeille – Source : ATV



Chiracanthé nourrice – Source : Jehanno M ; CAPDL



Œuf de chrysope – Source : Jehanno M ; CAPDL



Larve de coccinelle – Source : Banctel F ; CAPDL



Syrphe – Source : Ardois P ; CAPDL

Note technique commune



NOTE TECHNIQUE COMMUNE *RESISTANCES 2023* MALADIES DE LA VIGNE : MILDIOU, OÏDIUM, POURRITURE GRISE, BLACK-ROT

date de diffusion : 12 janvier 2023

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2022
PAYS DE LA LOIRE



Rédacteur : Pauline ARDOIS – CAPDL - pauline.ardois@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du comité régional de surveillance biologique du territoire

Groupe technique restreint : ATV 49 - CAPDL - Caves de la Loire - IFV - LVVD - Viti-Tec Conseils

Observateurs : ATV 49 - Bellanné - CAMN - CAPDL - CAPL - Caves de la Loire - Caves Robert et Marcel - GDV 72 - LPA Montreuil-Bellay - LVVD - Polleniz - SCPA - Viti-Tec Conseils



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.